



Direction du secrétariat général

Arrêté

Délégations de fonctions et de signatures des élus – Été 2023 – M. Pascal Bolo

La Maire de Nantes,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les attributions exercées par le Maire au nom de la Commune,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la liste des matières que le conseil municipal peut déléguer au Maire,

Vu les délibérations du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjoints,

Vu la délibération du 15 juillet 2020 portant délégation des attributions du Conseil municipal,

Vu l'arrêté n°2023_74ARR du 11 avril 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus ;

Vu l'arrêté n°2023_92ARR du 10 juillet 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus durant la période estivale ;

Considérant qu'il convient, pendant la période estivale, d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, et de compléter l'arrêté n°2023_92ARR précité,

Arrête,

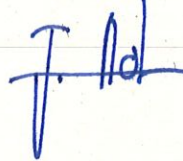
Article 1^{er} – Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n°2023_74ARR, l'adjoint dont le nom suit sera temporairement remplacé, dans l'exercice de sa délégation de fonctions et de signature visée aux articles 1 et 2 de cet arrêté selon les modalités suivantes et les périodes suivantes :

- **M. Pascal Bolo, septième adjoint :**
 - par M. Thomas Quéro du 24 juillet au 30 juillet inclus ;
 - par Mme Mahaut Bertu du 31 juillet au 3 août inclus ;
 - par M. Pierre-Emmanuel Marais du 4 au 14 août inclus ;
 - par M. Bassem Asseh du 21 au 27 août inclus

Article 2 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 18 JUIL. 2023

Johanna ROLLAND



Transmis en Préfecture et mis en ligne le 18 JUIL. 2023